



VIES 37

Prévention du suicide

Brév de Prèv #4: Edition spéciale JMPS 2021

VigilanS et formations nationales pour la prévention : de nouvelles dispositions en Centre-Val de Loire



Par Dr Florence DUBOIS-CARMAGNAT, Psychiatre,

**CHRU TOURS, dispositif VigilanS Responsable formations prévention suicide,
Région Centre-Val de Loire**

VigilanS, le dispositif national de veille pour les patients ayant fait une tentative de suicide, est en train de se mettre en place dans notre région.

Dans un premier temps, avec un développement sur Tours et l'Indre-et-Loire, puis avec une diffusion dans les autres départements du Centre-Val de Loire. Il s'agit d'une part, de rappeler les patients ayant fait une tentative de suicide, mais aussi de leur laisser la possibilité d'appeler un interlocuteur s'ils ne vont pas bien. **Le dispositif VigilanS ne remplace pas la prise en charge de soins ou d'accompagnement mise en place pour le patient.** Il s'assure que le patient est bien dans le parcours de soins prévu, fait le lien entre les différentes équipes, informe de l'état du patient et oriente vers une prise en charge si ce dernier n'en possède pas. Ce dispositif en cours de construction devrait être opérant dans sa première phase sur le dernier trimestre 2021.

Du nouveau pour les formations nationales de prévention du suicide en Centre-Val de Loire.

Depuis plusieurs années, l'ARS Centre-Val de Loire a délégué au Réseau VIES 37 l'organisation des formations nationales de prévention du suicide. Cela a été effectif dans les départements 37, 41 et 45, mais en raison des difficultés de recrutement et de la crise sanitaire du COVID-19, les autres départements ont continué à gérer l'organisation de leurs formations. **Dès janvier 2022, le Réseau prendra en charge les formations dans toute la région Centre-Val de Loire, la gestion financière ayant été déléguée à la FRAPS Centre-Val de Loire.**

La formation « Repérage et Orientation de la Crise Suicidaire » (ROCS) qui existait depuis plus de 20 ans a été remplacée en 2018 par trois nouveaux modules de formation. Ils sont plus spécifiques et plus adaptés au rôle de chacun et doivent en fonction du métier du stagiaire, apporter des informations, un savoir « faire et « être » correspondant. Ils intègrent un « KIT » prévention suicide fournis aux ARS qui doit être distribué et organisé au niveau national. Ce kit est composé, entre autre, de la formation des professionnels, du grand public, de VigilanS, du Numéro National Unique (2NPS), du programme Papageno, de la formation des médecins généralistes, ...

Il existe ainsi trois modules de formation qui se font en présentiel. En raison de la COVID-19, quelques essais ont été faits en visioconférences. Ils associent apports théoriques et jeux de rôle pour la mise en pratique de ce qui a été expliqué.

Interactifs, ils permettent l'ébauche de la mise en place d'un réseau. Ils sont animés par un binôme de formateurs dont au moins un est clinicien. (Toujours deux cliniciens pour Intervention de Crise).

Trois types de formations : pour cliniciens, tout soignant et personnel médico-social ou tout public

Module « Intervention de Crise » : Durée : 2 jours

Professionnels concernés : **Cliniciens** (psychiatres, médecins, psychologues, et infirmiers formés à l'entretien clinique) dont l'activité principale consiste à faire du désamorçage de crise suicidaire auprès de patients « en crise suicidaire », et pouvant être sollicités par un collègue sur ce sujet.

Le professionnel s'inscrivant à cette formation doit déjà avoir la connaissance de l'évaluation suicidaire avant de participer à ce module. La formation sera centrée sur le désamorçage de la crise, le savoir être, après un rappel du processus de la crise et des différents types de crise.

Module « évaluation de la crise suicidaire » : Durée : 2 jours

Professionnels concernés : **Tout soignant** (médecins de structure, psychologues, infirmiers, ...) **ou personnel médico-social** (assistantes du service social, éducateurs, correspondants sociaux des EHPAD, police, mandataires judiciaires, ...) qui veulent acquérir une méthode efficace pour évaluer et surtout orienter de façon adéquate un patient en crise suicidaire.

Ce module concerne tout professionnel de santé ou du médico-social qui au cours de son activité est susceptible de rencontrer des patients en crise suicidaire, mais dont l'activité n'est pas centrée sur cette problématique. Cette formation est multidisciplinaire du fait de son recrutement ce qui permet l'élaboration d'un réseau.

Au cours de ce module, un outil facile à utiliser sera transmis au stagiaire afin qu'il puisse évaluer une personne qui présente des idées suicidaires et l'orienter. Il apprendra aussi à être plus sensible aux symptômes qui peuvent évoquer une crise suicidaire.

Module « sentinelle » : Durée : 1 jour

Personnes concernées : Toute personne non professionnelle de santé ou du médico-social, qui a une certaine aptitude à l'écoute et un naturel empathique, qui peut être déjà repérée au sein de son entreprise, mais aussi dans sa famille, ou encore dans son club d'activités...

Il sera expliqué au stagiaire les signaux d'alerte : ceux qui peuvent être inquiétants, mais aussi la manière dont il devra être pour ne pas se laisser entraîner dans la souffrance du patient. Des coordonnées lui seront données pour qu'il puisse appeler pour lui ou pour autrui en cas de difficultés.

Il s'agit aussi de développer un réseau des différents partenaires. **Ainsi les sentinelles doivent pouvoir adresser une personne en souffrance à un « évaluateur » qui lui-même doit pouvoir adresser une personne en difficulté à un « intervenant de crise ».**

A la fin de chaque formation, les stagiaires reçoivent une attestation de formation.

Toute personne intéressée par un de ces trois modules peut contacter le secrétariat du réseau VIES 37 pour plus de renseignements ou pour avoir un bulletin d'inscription :

Secrétariat :

Mme Amandine CALTAGIRONE,

Téléphone : 02 34 38 94 84,

formationsCVL@chu-tours.fr

<http://vies37.psrc.fr>